

**Composition d'Anglais, Filières MP et PC
(XEULCR)**

Présentation du sujet :

L'épreuve écrite de cette session 2017 portait sur le monde numérique et les problèmes associés à son utilisation.

La répartition des notes pour les candidats français est la suivante :

MP

0<=N<4	79	5,8%
4<=N<8	385	28,25%
8<=N<12	567	41,6%
12<=N<16	251	18,42%
16<=N<=20	81	5,94%
Total :	1363	100%
Nombre de candidats :	1363	
Note moyenne :	9,31	
Ecart-type :	3,72	

PC

0<=N<4	51	4,43%
4<=N<8	392	34,03%
8<=N<12	501	43,49%
12<=N<16	185	16,06%
16<=N<=20	23	2%
Total :	1152	100%
Nombre de candidats :	1152	
Note moyenne :	8,81	
Ecart-type :	3,18	

PREMIERE PARTIE : SYNTHESE DES DOCUMENTS

Pour la synthèse, le dossier comportait les quatre documents suivants :

-document 1 : adapté de l'article « Sweeping new rules to protect your online privacy » extrait de The Washington Post, 27 octobre 2016.

-document 2 : « Privacy is no longer a social norm, says Facebook founder » extrait de The Guardian, 11 janvier 2010.

-document 3 : adapté de l'article « The online surveillance is really about whether you trust governments or not » extrait de The Telegraph, 06 novembre 2015.

-document 4 : « Data breaches: the rise of the hacker », graphique extrait de The Economist, 07 novembre 2015.

Le dossier abordait par différents prismes le problème de la protection de la vie privée en ligne. Le document 1 s'interrogeait sur la pratique de plus en plus répandue des fournisseurs internet qui consiste à vendre les données personnelles de leurs utilisateurs à des fins commerciales, et sur l'efficacité d'une nouvelle réglementation pour protéger ces données. Le document 2 examinait la nouvelle acception du terme « vie privée » définie par Mark Zuckerberg. Le document 3 s'attaquait au débat habituel « Vie privée contre sécurité » et expliquait en quoi cette division manichéenne ne reflète pas la réalité. Enfin, le document 4 présentait sous forme de graphiques l'évolution du piratage informatique et les différents secteurs visés par ces attaques.

Le jury remarque qu'à la 4^e mouture de la nouvelle épreuve de langues, les spécificités de l'exercice de synthèse sont dans l'ensemble bien comprises, ce qui dénote une préparation sérieuse en amont. Cependant, si les textes ont été globalement bien interprétés, les consignes ne sont pas toujours respectées, et des insuffisances demeurent dans la méthodologie.

Le jury rappelle que le nombre réel de mots doit impérativement apparaître à la fin des deux exercices (synthèse et texte d'opinion) et que l'absence de cette information est sanctionnée : quelques candidats ont visiblement fait l'économie du comptage final et ont inscrit le nombre minimum exigé quand leurs copies sont visiblement beaucoup plus courtes. Cette pratique est également sanctionnée.

Il a été également surpris de constater que certains candidats n'ont qu'une très succincte idée des spécificités de l'exercice et ont inclus le document 5 qui, lui, fait l'objet de la deuxième partie de l'épreuve. Si des doutes subsistent, la page de garde fournit toutes les indications utiles, notamment l'obligation « de n'ajouter aucun commentaire personnel à sa composition ». Malgré ces consignes claires, le jury a encore relevé cette année l'expression d'idées personnelles qui sont à proscrire dans cette première partie.

Titre :

Court et percutant, il est indispensable, et son absence est sanctionnée. Rares furent les copies qui n'en comportaient pas, mais le manque d'originalité de l'ensemble des propositions est à déplorer : « privacy online », « privacy versus security », « surveillance : a boon or a bane ? » sont trop superficiels et manquent singulièrement de fraîcheur . A l'inverse, les titres originaux ont donné lieu à des bonifications et le jury salue certaines suggestions de grande qualité comme « Big Browser is watching you », « Error 404 : privacy not found » ou encore « Saving Private Data » (allusion au film « Saving Private Ryan »).

Introduction :

Elle doit à la fois présenter le sujet de la synthèse, ainsi que les documents, tout en restant dans le cadre de l'exercice. Ainsi, le candidat ne doit pas avoir recours à des éléments extérieurs au dossier, y compris pour l'accroche. Elle doit répondre aux exigences de cette mise en bouche : bien structurée, concise, informative, elle amènera le lecteur de façon souple vers l'annonce de la problématique et du plan. Un nombre non négligeable de copies comportait des introductions brouillonnes et trop longues.

Plan :

La diversité des thèmes abordés sur la notion de vie privée était intéressante car elle permettait aux candidats de synthétiser ces documents de nombreuses manières, et donc de présenter des plans variés. Le jury cependant déplore un nombre conséquent de plans passe-partout qui n'ont pas pris en compte la spécificité des documents. (ex: I-People don't care about privacy II-People care about privacy III- People care about privacy and security.) Si toute organisation logique des arguments présentés dans la synthèse était recevable, il semble que certains axes principaux et communs aux quatre documents pouvaient se dégager : évolution de la notion de « vie privée » et de sa perception, difficulté, voire impossibilité de concilier intérêts commerciaux et intérêts personnels, limites et dangers d'un encadrement gouvernemental. Il est à noter que les bonnes copies sont souvent celles qui ont su dépasser la confrontation binaire « sécurité » contre « vie privée » (laquelle était d'ailleurs remise en question dans le document 3)

La synthèse est un exercice ardu : « résumer » chaque document sans le relier aux autres n'est certainement pas ce qui est attendu du candidat. Il faut savoir opérer un va-et-vient constant entre les documents, lesquels seront mentionnés de façon claire et brève à chaque fois qu'il y sera fait référence. Chacun d'entre eux est important. Ainsi, le document 4 (les graphiques) a trop souvent été mis de côté, alors qu'il fait partie intégrante du dossier.

Une progression construite de la démonstration passe par l'utilisation de connecteurs et des transitions fluides entre les arguments qui ne peuvent être juxtaposés sans lien logique. Cependant, plaquer ces outils de liaison entre deux paragraphes ne suffit pas à construire une argumentation. La personne qui lit la synthèse doit pouvoir se faire une idée claire et précise de la problématique sous-tendue par les documents sans avoir eu à les lire.

Enfin, toute démonstration aboutie ne saurait faire l'économie d'une conclusion, même courte.

SECONDE PARTIE : TEXTE D'OPINION

Le document support, un éditorial du New York Times intitulé « WikiLeaks isn't whistleblowing », était une attaque virulente contre le site WikiLeaks accusé d'être une atteinte à la démocratie et la vie privée. Les arguments tranchés exposés dans cet éditorial ainsi que les exemples présentés (référence à la technique du Kompromat pour étouffer toute opposition, révélations de l'homosexualité de Saoudiens dans un climat plus qu'hostile ...) ne pouvaient manquer de faire réagir le candidat.

Pourtant, cette partie de l'épreuve demeure mal maîtrisée, et nombreux sont les candidats qui ne connaissent pas les caractéristiques de ce genre d'articles. Pour preuve, des remarques telles que « this article is not objective », ou « I will try to be more neutral », lues dans certaines copies, montrent clairement la méconnaissance du principe même de « l'édito ».

Encore beaucoup trop de copies ont proposé une dissertation sur le thème des lanceurs d'alerte et de la protection de la vie privée en avançant une problématique « scolaire » à laquelle ils s'efforcent de répondre. Un éditorial est régi par des codes précis qui ne sont en aucun cas ceux d'une dissertation universitaire.

Ainsi, les candidats doivent mentionner le document et s'appuyer impérativement sur les arguments exposés, pour ensuite proposer un éditorial en réaction à ces mêmes arguments, sans pour autant les reprendre point par point sans logique argumentative. L'utilisation du pronom personnel « I », une certaine volonté de « se mettre en scène » ainsi que l'expression d'une opinion franche et argumentée participent grandement à la bonne réalisation de l'exercice.

Cependant, encore cette année, le jury déplore le manque d'arguments précis, ou une méconnaissance du sujet, pourtant profondément ancré dans l'actualité (par exemple, WikiLeaks n'est pas un journal, Edward Snowden ne vit pas à Londres, et Julian Assange n'est pas accusé de pédophilie en Colombie...). Les généralités à grand renfort de “people”, “thing”, “some”, « a lot » n'apportent rien et peuvent même mener à des phrases absurdes telles que « *if someone could know every single thing, he would have foreseen every single thing. »

Il était donc indispensable de proposer des références à l'actualité, mais il n'était pas exclu de s'appuyer sur d'autres sources, historiques ou philosophiques. Si beaucoup trop de copies ont utilisé des exemples « franco-français » (l'affaire du « Penelope Gate »), les références à l'affaire des Panama Papers, à Chelsea Manning ou encore au groupe de hackers russes Fancy Bear étaient intéressantes.

Le jury tient à rappeler qu'il est malvenu de dévier du sujet proposé dans cette partie de l'exercice, et de prendre appui sur des exemples dont l'intérêt, dans l'optique d'un concours Bac+2, est discutable. Si se référer à Rosa Parks peut sembler hors-sujet, parler de la polémique visant Cyril Hanouna est pour le moins incongru.

Le jury rappelle enfin qu'une bonne gestion du temps est indispensable pour mener à bien cette épreuve. Encore beaucoup trop de copies s'arrêtent au beau milieu du texte d'opinion, parfois même au milieu d'une phrase.

PRESENTATION FORMELLE

Il n'est nul besoin de rédiger les deux exercices sur deux feuilles distinctes. Cependant, il est nécessaire de bien les séparer en sautant des lignes et en mentionnant lisiblement le libellé de l'exercice.

Les candidats doivent garder à l'esprit que chaque membre du jury corrige entre 200 et 250 copies. Il est facile d'améliorer leur confort de correction et de lecture en écrivant lisiblement, en sautant une ligne entre chaque paragraphe et en évitant soigneusement toute présentation monolithique et ratures masquées à grand renfort de « blanc » ou pire, de biffures.

QUALITE DE LA LANGUE

Le jury a encore cette année remarqué une très grande hétérogénéité, avec des copies d'excellente qualité aux structures complexes bien maîtrisées. Cependant, beaucoup d'erreurs demeurent, et il serait fortement souhaitable que les candidats futurs se penchent tout particulièrement sur les points suivants :

Le lexique est peu riche et varié. D'une façon générale, les candidats s'appuient sur un lexique peu étendu, ce qui les amène à des répétitions peu heureuses (par exemple, les termes « act », « acting », « action », « activity » rencontrés en l'espace de 3 lignes). En plus des gallicismes, cette année encore trop nombreux, trop d'imperfections ont été relevées : « graphic » pour « graph », « sensible » pour « sensitive », « numeric » pour « digital », « economical » pour « economic »...

Des expressions très courantes sont mal orthographiées, ou sont incomplètes : « according to me » devient « *according me », « on the one hand » se transforme en « *on a first time ». Les correcteurs souhaitent voir éviter certaines expressions très peu idiomatiques comme « a boon or a bane » ou encore « to put it in a nutshell. »

Une mauvaise maîtrise de la langue d'arrivée a conduit parfois à des énoncés cocasses, voire obscurs, tels que « * Laugh is essential to be stubborn », « *a deaf dialogue », « *they close their eyes over the problem », « *too much revelations kill revelations », « *privacy do not seem to be so important regardless terrorism », et le truculent « *hot bottom issue ».

Rappelons que les adjectifs sont invariables en anglais, que des noms usuels tels que « information », « media » et « data » ne prennent pas de « S », mais qu'il est indispensable d'en mettre un au verbe à la 3^e personne du singulier.

Le jury déplore la subsistance d'erreurs de grammaire et de conjugaison et invite les candidats à revoir la construction des questions, du génitif (qui est mal construit dans une très grande majorité des copies), des tournures négatives, des modaux (« *we can saw », « *we must not to be alone) ainsi que la formation des verbes irréguliers. Il est fâcheux d'être confronté de manière récurrente à des erreurs telles que « *they have forgat », « *they have stold » (pour « stolen »), « *it is writed » ou encore « the text I have ridden » qui faisait certainement référence au verbe « read » plutôt qu'au verbe « ride ».

Enfin, les candidats privilégieront une syntaxe claire avec des phrases courtes bien agencées, utilisant des expressions idiomatiques plutôt que des phrases trop longues.

Comme l'a montré un nombre croissant de copies d'excellente facture, il est possible de proposer un travail de qualité en prenant en compte ces remarques et en s'imprégnant régulièrement de sources d'information anglophone.